

4, rue Victor Hugo
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 83 78 47
contact@assolivres.fr



Carte Collectivité Règlement

L'adhésion d'une collectivité est strictement personnelle.

Elle nécessite l'acquittement d'une cotisation annuelle de 10 euros.

Tout changement de résidence doit nous être signalé.

Toute personne qui prend une inscription s'engage à se conformer au présent règlement.

Conditions générales de fonctionnement et de prêt

Pour emprunter un document, votre compte doit être à jour de cotisation.

L'adhésion permet l'emprunt de 50 documents.

Le prêt se fait pour une durée de 3 mois. Il peut être renouvelé si les ouvrages n'ont pas été demandés par un autre lecteur.

Vous êtes responsable des livres empruntés. La détérioration ou la perte d'un livre entraîne le remboursement de celui-ci après une décote liée à l'âge du livre.